**FICHE DE CANDIDATURE**

*Une fiche par représentant proposé*

**Proposition d’un représentant des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Informations relatives à l'association** | | |
| **Nom :** | | **Sigle :** |
| **Objet de l’association :**  **Activité principales réalisées par l’association :** | | **Secteur géographique couvert par l’association :**  **Nombre d’adhérents :** |
| **Informations relatives à la personne proposée** | | |
| **Nom/prénom du candidat** | |  |
| **Fonction** | |  |
| **Adresse électronique**  *(sur laquelle vous recevez les convocations et documents relatifs aux commissions)* | |  |
| **Numéro de téléphone**  *(portable et/ou fixe)* | |  |
| **Date de naissance** | |  |
| **Son parcours professionnel et sa situation actuelle**  (en quelques mots) | | |
| **Quelles sont ses motivations et celles de l’association ?** | | |
| **Siège de titulaire ou suppléant ?** |  | |

**J’autorise l’ARS Centre-Val de Loire à communiquer mon adresse électronique aux associations habilitées à délivrer la formation de base des représentants des usagers du système de santé prévue à l’article L. 1114-1 du code de la santé publique.**

**OUI 🞏 NON 🞏**

**Date :**

**Signature du (ou de la) président(e) ou son représentant :**

**Vos droits concernant vos données :** «Conformément aux dispositions de l’article R.1112-83 précité et pour permettre la désignation des représentants des usagers, l’Agence régionale de santé Centre-Val de Loire procède à un traitement de vos données personnelles. Ce traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis (article 6.1.c) du Règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016). Les réponses aux demandes d’informations de ce formulaire ainsi que la lettre de consentement (signée par le candidat et le représentant légal de l’association agréée usagers du système de santé) sont obligatoires. A défaut de réponse de votre part, aucune suite favorable ne pourra être donnée aux candidatures proposées. En cas d’issue négative à une candidature, les données personnelles relatives aux candidats proposés sont conservées pendant 6 mois après l’installation de la commission des usagers au sein des établissements de santé publics et privés. En cas de désignation en tant que représentant d’usagers, les données personnelles sont conservées pendant toute la durée du mandat, soit trois ans, et supprimées à l’issue de ce délai. Les données collectées dans le cadre du présent appel à candidature ne peuvent-être communiquées qu’aux destinataires suivants : agents habilités de l’Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, les établissements de santé publics/privés de la région Centre-Val de Loire, les agents de l’URAASS Centre-Val de Loire.  Pour information, les données sont collectées par le siège de l’ARS Centre-Val de Loire. Elles seront ensuite transmises aux délégations départementales concernées qui les retransmettront auprès des établissements de santé publics/privés et l’URAASS Centre-Val de Loire. Dans l’hypothèse où le questionnaire rempli ne serait pas validé par l’envoi du consentement, la candidature sera rejetée et les données personnelles intégrées dans le questionnaire seront supprimées. Conformément au RGPD, à la loi n° 78-du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (loi informatique et libertés) et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d’un droit d’accès, de rectification et de portabilité des données vous concernant. Vous pouvez également demander la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant à la déléguée à la protection des données de l’ARS Centre-Val de Loire, Madame Sofia BEAU, par courrier à l’adresse suivante : ARS Centre-Val de Loire – Cité Coligny – 131 rue du Faubourg Bannier – BP 74409 – 45044 Orléans Cedex 1 ou par courriel à l’adresse : [sofia.beau@ars.sante.fr](mailto:sofia.beau@ars.sante.fr). Vous disposez enfin d’un droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l’informatique et des libertés (CNIL), si vous considérez que le traitement de données à caractère personnel vous concernant constitue une violation du RGPD et de la loi informatique et libertés. »